



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 M57 : COMMUNE DE BAULAY

Sommaire :

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Principaux ratios (base dgfip 2022)

Source INSEE:

Population totale au 1^{er} janvier 2024 : 320 2023 (318) 2022 (311) 2021 (305)

Population Municipale : 319

Population Comptée à part : 1

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	311			
Nbre foyers fiscaux	187			
Part des foyers non imposables	65.8 %	55.7 %	52.4 %	56.3 %
Revenu fiscal moyen par foyer	20 399	25 477	27 764	26 504

Données économiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	184			
Dont résidence secondaire	14.1 %	9.2 %	14.5 %	18.8 %
% de locaux d'habitation ordinaires Taxe Foncière	98.5 %	88.3 %	86.2 %	85.4 %
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.2 %	6.5 %	8.3 %	7.6 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises <u>Au profit du GFP</u>	3	11	14	15

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Budget voté à l'équilibre

PRÉVISIONNEL BUDGET 2024			
DEPENSES CUMULÉES	602 975.09 €	RECETTES CUMULÉES	602 975.09 €
FONCTIONNEMENT	399 417.96 €	FONCTIONNEMENT	399 417.96 €
INVESTISSEMENT	203 557.13 €	INVESTISSEMENT	203 557.13 €
<i>Pour mémoire : PRÉVISIONNEL BUDGET 2023</i>			
DEPENSES CUMULÉES	558 158.28 €	RECETTES CUMULÉES	558 158.28 €
FONCTIONNEMENT	392 519.48 €	FONCTIONNEMENT	392 519.48 €
INVESTISSEMENT	165 638.80 €	INVESTISSEMENT	165 638.80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes

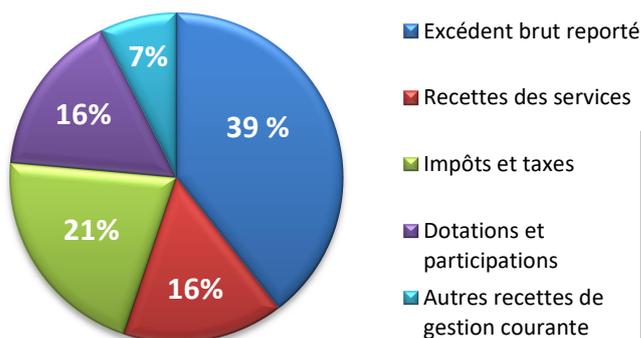
DEPENSES	MONTANT	2023 POUR MEMOIRE	RECETTES	MONTANT	2023 POUR MEMOIRE
Dépenses courantes	170 482.96 €	166 750.48 €	Excédent brut reporté	157 660.96 €	175 061.48 €
Dépenses de personnel	49 350 €	42 664 €	Recettes des services	62 330 €	57 551 €
Autres dépenses de gestion courante	43 595 €	41 260 €	Impôts et taxes	85 082 €	82 259 €
Dépenses financières Intérêts Emprunts	3 050 €	3 260 €	Dotations et participations	64 435 €	48 358 €
Dépenses exceptionnelles	200 €	15 862 €	Autres recettes de gestion courante	29 660 €	27 800 €
Alloc Comp.	38 374 €	38 374 €	Recettes exceptionnelles	50 €	50 €
Dépenses imprévues	0 €	0 €	Recettes financières	0	0
Total dépenses réelles	306 228.96 €	308 170.48 €	Autres recettes	200 €	1 440 €
Dotations provisions semi budgétaires	925 €	2 563 €	Total recettes réelles	399 417 96 €	392 519.48 €
Virement à la section d'investissement	93 441 €	81 786 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0	0
Total général	399 417.96 €	392 519.48 €	Total général	399 417.96 €	392 519.48 €

RECETTES de fonctionnement 2024 :

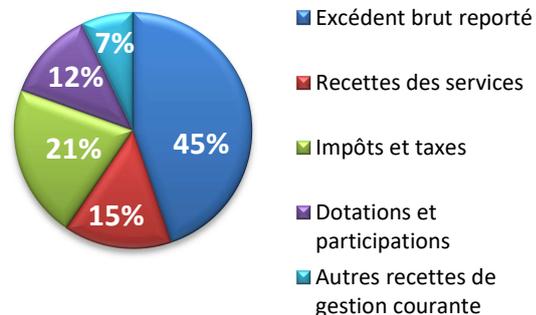
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, loyers, location de salle..), à la vente de Bois..

Les prévisions de recettes 2024 augmentent légèrement par rapport aux prévisions 2023, évolution constante, à noter : L'excédent reporté varie en fonction du résultat d'exercice chaque année, les dotations sont en augmentation par rapport à 2023, les montants sont connus au jour du vote alors qu'en 2023 les inscriptions étaient prévisionnelles, inscrites à la baisse pour éviter une surestimation..

Recettes de Fonctionnement 2024



Recettes de Fonctionnement 2023



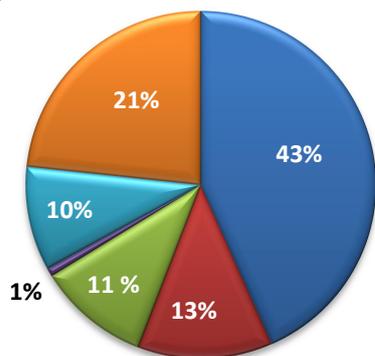
DEPENSES de fonctionnement 2024 :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (1 secrétaire, 1 agent d'entretien), les indemnités versées aux élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2024

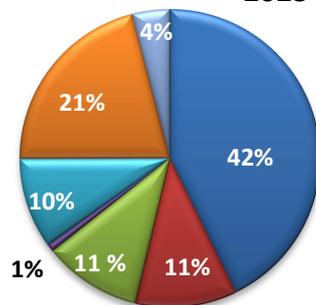
- Dépenses courantes
- Dépenses de personnel
- Autres dépenses de gestion courante
- Dépenses financières
- Alloc Comp.
- Virement à la section d'investissement



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2023

- Dépenses courantes
- Dépenses de personnel
- Autres dépenses de gestion courante
- Dépenses financières
- Alloc Comp.
- Virement à la section d'investissement



L'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée aux dépenses de fonctionnement suit la courbe des recettes et de fait augmente par rapport à 2023 :

- augmentation du virement vers la section d'investissement pour financer la réalisation des travaux d'investissement 93 441 € (2022 : 59 000 € 2021 : 51 326 €),
- augmentation des dépenses de personnel du fait de la récupération d'un poste d'employé de commune (remboursé par la communauté de communes) et de l'augmentation nationale du point d'indice de rémunération des fonctionnaires territoriaux et de la base des indemnités des élus.

PRINCIPAUX PROJET D'ENTRETIEN 2024	PRÉVU	DETAIL
MONUMENT AUX MORTS	980 €	Reprise des noms monument Grande Rue
CURAGE FOSSÉ	4 350.00 €	fossé du cimetière à l'Acheneau
MATERIEL TECHNIQUE / AMENAGEMENT ATELIER (travaux en régie)	5 000.00 €	Outillage divers / aménagement atelier
LOGEMENT COMMUNAUX	6 000.00 €	remise en état logement communal F5

Non inclus au tableau mais en attente d'un devis, des travaux de démolition d'un abri sur une parcelle communale, les crédits sont disponibles dans les charges générales (chapitre 11).

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes

DEPENSES	MONTANT	Prévisions 2023	RECETTES	MONTANT	Prévisions 2023
Déficit d'investissement reporté N-1	78 150.13 €	5 989.80 €	Virement de la section de fonctionnement	93 441 €	81 786 €
Remboursement Capital d'emprunts	19 300 €	19 083 €	FCTVA	2 672 €	4 730 €
Immobilisations Chap. 20 Etudes Recherches Docs d'Urbanismes	15 000 €	0 €	Excédent de fonctionnement (1068)	97 214.13 €	42 966.80 €
Immobilisations Chap. 21 Travaux Aménagements Matériel RAR inclus	66 107 €	116 919 €	Emprunt Dépôts et Cautions	2 000 €	2 000 €
Immobilisation Chap. 204 Travaux réseaux concédés RAR 2022	0 €	23 284 €	Taxe aménagement	0 €	0 €
Immobilisations Chap.23	25 000 €	0 €	Subventions	8 230 €	33 793 €
Opérations patrimoniales	0 €	363 €	Opérations patrimoniales	0 €	363 €
Total général	203 557.13€	165 638.80 €	Total général	203 557.13 €	165 638.80 €

DEPENSES d'investissement : 203 557.13 € 165 638.80 en 2023

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.

La section investissement 2024 augmente nettement par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation du déficit engagé en 2023.

Les bons résultats de l'exercice précédent permettent à la commune de poursuivre sa campagne de travaux :

Principale opération de travaux :

- Les travaux de sécurisation du stade de Foot démarrés en 2023 s'achèvent en 2024 pour un montant total de 13 488 €. 52 % du montant est subventionné soit un reste à charge de 6 455.50 € pour la commune (48 %).
- Continuité des travaux d'aménagement des locaux de l'ancienne école pour accueillir les associations et réunions, la mise en conformité et l'accessibilité sont obligatoires pour y recevoir le public, les travaux s'échelonnent sur plusieurs exercices le temps d'établir les diagnostics et définir l'ensemble des travaux à réaliser.
- 18 % des crédits prévus pour les travaux sont des reports de l'exercice 2023 (26 % 2023)

Principaux projets d'investissements :

RESTES A REALISER DE 2023		
Clôture/ sécurisation Terrain de Foot	9 756.00 €	<i>Parre Ballon - Clôture</i>
Installation- agencement autres bâtiments	1 314.00 €	<i>Coffret élec- logements Fontenais alimentation micro station</i>
Bois et forêt	7 994.00 €	<i>Travaux sylvicoles 2023</i>
TOTAL DES RAR 2023	19 064.00 €	
PROJET INV. 2024	PREVU	DETAIL
SALLE DES FETES	36 500.00 €	<i>étude structurelle panneaux photovoltaïque</i>
		<i>Étude travaux rénovation</i>
		<i>Prévision démarrage travaux rénovation</i>
BOIS ET FORETS	7 958.00 €	<i>travaux sylvicoles 2024</i>
AMENAGEMENT DE VOIRIE	2 000.00 €	<i>études LED</i>
VOIRIE	2 000.00 €	<i>Raccordement Elec. Feux Tricolore rue du stade - panneaux rue</i>
Logements communaux	4 175.00 €	<i>Remplacement chaudière place de la Résistance</i>
Matériel transport	300.00 €	<i>Remorque tracteur tondeuse</i>
Matériel / divers	2 500.00 €	<i>Outillage</i>
AMENAGEMENT - ACCESSIBILITE ANCIENNE ECOLE	26 186.33 €	<i>Porte accès ancienne école (PMR)</i>
		<i>Remplacement chéneaux</i>
		<i>Réfection muret enceinte + grillage</i>
		<i>étude structurelle panneaux photovoltaïque</i>
		<i>Remise aux normes électrique</i>
Aménagement Bâtiments	5 409.36 €	<i>Porte accès lavoir Bichette</i>
		<i>serrure automatique sécurisée</i>
TOTAL PROJETS TRAVAUX INVESTISSEMENT 2024	87 028.69 €	
TOTAL RAR ET PROJETS TRAVAUX 2024	106 092.69 €	

RECETTES d'investissement : 203 557.13€ 165 638.80 € en 2023 198 125.36 € en 2022

Les recettes d'investissement sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement (*virement entre sections*), les recettes de FCTVA (*récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement N-2*), les recettes de la taxe d'aménagement (*perçues lors de travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe*) et subventions perçues par le département, la préfecture, ou autres associations (*FAFA-souvenir Français*).

Comme pour la section dépense, les crédits prévus sont en augmentation par rapport à 2023 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévu 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
<i>EMPRUNT</i>	-	-	60 000 €	-
<i>FCTVA</i>	2 672€	4 730 €	6 185 €	10 576 €
<i>Taxe Aménagement</i>	-	565 €	822.56 €	-
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé 1068</i>	97 214.13 €	42 966.80 €	70 662.38 €	23 630.34 €
<i>Virement section de foncion.</i>	93 441 €	81 786 €	59 000 €	81 462 €
<i>Subventions</i>	8 230 €	369 €	1 706 €	1 706 €

VI. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4.

Elle représente au 1^{er} janvier 2024 : 136 650.74 € soit 427 € / habitant

Ratio département 2022 : 512 € / Habitant Région : 532€ / Habitant National : 519 € / Habitant

Année	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 01/01/2024	annuité pour l'exercice		Année de fin
					Capital	Intérêts	
2022	CRCA	TRAVAUX CIMETIERE	60 000	56 701.82	2 678.54	746.38	2042
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	12 074.21	1 565.47	458.82	2030
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	50 439.00	6 941.61	1 210.59	2030
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	17 435.71	6 112.48	629.28	2026
TOTAL			255 000	136 650.74	17 298.10	3 045.07	
					20 343.17		

La commune est également cautionnaire de l'emprunt contracté en 2022 par l'Association de Remembrement de Baulay pour un montant de 22 500 € sur 5 ans.

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation en 2021, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui est devenue le nouveau taux de référence pour la commune.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté par les collectivités mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, le taux est celui figé depuis 2019.

Aucune augmentation d'impôt n'est envisagée en 2024, la commune maintient les taux à savoir :

- Foncier bâti : 38.74 %
- Foncier non bâti : 29.52 %
- Habitation : 7.10 %

Total des produits attendus et perçus	Prévision 2024	Perçu 2023	Perçu 2022
TFB- TFNB- TH	68 307	65 956	62 747
dont compensation ou TH	2 521	2 430	3 063
Allocations compensatrices	1 257	1 247	1 308
FNGIR	6 775	6 775	6 775
Total fiscalité directe locale	76 339	73 978	70 830

Les montants sont revalorisés chaque année, ils varient en fonction des bases d'imposition notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Fait à Baulay, le 11 avril 2024

Le Maire,
Frédéric GERARD



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 :

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.